

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.L.S HOLDING										Néant ☐ *	
		Exercice N								Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF					
		FG		FH		FI					
		FJ		FK		FL					
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ					
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 962		180		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX			3 973		
	Salaires et traitements *					FY					
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC				
							GD				
	Autres charges (12)					GE					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 962		4 153	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(2 962)		(4 153)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	40 000		46 500		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	40 000		46 500	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 489		1 790		
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU	2 489		1 790		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	37 511		44 710		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	34 548		40 557		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SASU A.L.S HOLDING				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	40 000	46 500	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 452	5 943	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	34 548	40 557	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9					
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU A.L.S HOLDING			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 754 Avenue DU MARCHE GARE 34070 MONTPELLIER			Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 8 7 8 5 4 3 9 5 8 0 0 0 1 0			Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 30062023			
			N-1 30062022			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	290 000	290 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TO TAL (II)		BJ	BK	290 000	290 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	48 909	33 316	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TO TAL (III)	CJ	CK	48 909	33 316	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	338 909	323 316	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU A.L.S HOLDING										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :146 260.....)									DA	146 260	146 260	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...									DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)									DC			
	Réserve légale (3)									DD	14 626		
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)									DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)									DG	25 931		
	Report à nouveau									DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	34 548	40 557	
	Subventions d'investissement									DJ			
	Provisions réglementées *									DK			
	TO TAL (I)									DL	221 366	186 817	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM		
Avances conditionnées									DN				
TO TAL (II)									DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP			
	Provisions pour charges									DQ			
	TO TAL (III)									DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS			
	Autres emprunts obligataires									DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU	117 503	132 486	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)									DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX			
	Dettes fiscales et sociales									DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ			
	Autres dettes									EA	40	4 013	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB			
TO TAL (IV)									EC	117 543	136 499		
Ecart de conversion passif * (V)									ED				
TO TAL GENERAL (I à V)									EE	338 909	323 316		
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital								1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)					1C				
				Ecart de réévaluation libre					1D				
				Réserve de réévaluation (1976)					1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *								EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an								EG	15 467	19 159	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP								EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.L.S HOLDING
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 146 260 euros
Siège social : 754, Avenue du Marché Gare,
34070 MONTPELLIER
878 543 958 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2023 s'élevant à 34 548 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 548 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 142,86 euros par action	14 286 euros
Le solde	20 262 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 46 193 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour .

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30/06/2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 286 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:
ANTHONY FORT
082BBF656A86445...